

**abrogeant le règlement d'exécution du 8 janvier 1895
concernant la loi du 16 mai 1894 sur les poids et mesures**

du 28 octobre 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'adoption de la loi d'application de la législation fédérale sur la métrologie (LVMétr) par le Grand Conseil en date du 1er juin 2021

arrête

Art. 1

¹ Le règlement d'exécution du 8 janvier 1895 concernant la loi du 16 mai 1894 sur les poids et mesures est abrogé.

Art. 2

¹ Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 octobre 2020.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 15 juin 2021